

HAUTE MONTAGNE, OVIN PLURIACTIF, HIVERNAGE LONG, ESTIVE LOCALE

Conjoncture 2011/2012

En zone de haute-montagne, un éleveur pluriactif avec 250 brebis Communes, une production majoritaire d'agneaux en bergerie, six mois d'hivernage intégral imposés par la contrainte climatique. L'exiguïté des surfaces cultivées limite l'autonomie alimentaire.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce type d'exploitation principalement localisé dans les Hautes-Alpes (Haute vallée du Drac, Grand Briançonnais, Queyras) se retrouve aussi mais de façon plus diffuse dans les hautes vallées alpines des départements voisins (Ubaye, Haut Verdon,...). Le foncier est morcelé, les nombreuses parcelles sont de petites tailles, avec un grand nombre de propriétaires. Pour pallier ce morcellement, notamment sur les zones de pâture intermédiaires, les éleveurs se sont répartis les surfaces par quartier, ce qui permet une pratique de la vaine pâture à l'automne à partir de la descente d'alpage. Les terres cultivées de l'exploitation, souvent en prairies permanentes, ont un potentiel agronomique limité par la pente et l'altitude (supérieure à 1500 m), ce qui ne permet pas la culture de céréales. Un petit réseau d'irrigation gravitaire peut être présent sur une partie de ces surfaces. Le disponible pastoral de proximité est important. L'alpage, accessible à pied, est souvent regroupé en Association Foncière Pastorale et partagé avec les troupeaux transhumants. Les zones de parcours intermédiaires, sont très étendues et plus ou moins boisées. La dimension réduite du troupeau ovin, inférieure à 300 brebis, est calé sur la capacité



> Zone de présence

de la surface fourragère cultivée à produire le foin nécessaire pour hiverner le troupeau en bergerie pendant presque six mois par an en raison des contraintes climatiques. Les fortes contraintes hivernales et la mise en commun des troupeaux pour l'estive aboutissent à une homogénéisation des systèmes d'élevages pratiqués. L'activité d'élevage ne permettant pas d'assurer à elle seule le revenu de l'exploitant, cela l'oblige à une pluriactivité en lien avec le tourisme montagnard (accueil à la ferme, travail en stations,...).

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 0,7 UMO
- 250 Brebis communes ou Préalpes du Sud lainée
- 25 ha de SAU tout en prairie permanente
- Pas de culture de céréales
- 50 ha de parcours individuel
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 260 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

> Pluriactivité

- L'hiver, le chef d'exploitation travaille 3 mois en station



Le territoire de l'exploitation

Les 25 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles de montagne prioritairement réservées à la constitution de stocks de foin nécessaires pour l'hivernage du troupeau. L'exploitation dispose par ailleurs d'une cinquantaine d'hectares de parcours, en plusieurs blocs. Une partie du domaine pastoral correspond à d'anciens prés qui ne sont plus fauchés à cause de la pente et de la diminution de main d'œuvre dans l'exploitation, l'autre est composée de quelques hectares avec moins de ressources mais exposés à l'adret ou à des parcours d'ubac qui ne sont utilisés qu'en cas de manque de ressources pour cause de sécheresse.



L'alpage est collectif. Il est géré par un groupement pastoral. Constitué de parcours communaux, il est accessible par une transhumance à pied. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.



La main-d'oeuvre et le travail

L'exploitant est seul sur l'exploitation. Il est pluriactif et travaille 3 mois d'hiver en station de ski, l'exploitation le rémunère pour 0,7 UMO. Le recours à de la main-d'œuvre extérieure ou au bénévolat familial est occasionnel et concerne plutôt les travaux de saison. La tonte est faite par une entreprise. Compte tenu de la longueur de l'hivernage, une attention particulière est apportée à l'équipement de la bergerie pour simplifier le travail et gagner du temps, d'autant que le temps disponible en hiver est très limité à cause du travail en station.

L'été, une fois que les foins sont finis l'éleveur peut envisager une semaine de vacances avant que les brebis ne redescendent pour l'agnelage.

Avec la méthode Bilan Travail, le travail d'astreinte estimé est en moyenne de 4,9 heures par brebis, soit un total annuel de 1200 heures, le travail de saison représente une centaine de jours par an. Cela laisse autour de 800 heures de Temps Disponible Calculé par an, ce qui traduit une situation relativement tendue.

Matériels, bâtiments, équipements

Le matériel de l'exploitation est en propriété. L'équipement principal est la chaîne de récolte du foin dont une presse balle ronde, deux tracteurs 4 roues motrices de 60 et 80 CV, dont un équipé d'une fourche. La dimension de l'exploitation implique un renouvellement en matériel d'occasion, le neuf n'étant pas abordable.

En condition de haute montagne, les bâtiments d'exploitation sont des investissements majeurs. Ils se composent d'un hangar de 200 m², accolé à une bergerie de 400 m² dont la moitié est amortie. La bergerie est équipée de façon fonctionnelle pour distribuer du foin en balle ronde, du grain aux brebis et alimenter les agneaux à l'engraissement.

Pour le parc de tri et les clôtures, des équipements mobiles sont obligatoires, le fixe est difficilement envisageable à cause des chutes de neige importantes. Pour les quartiers sur lesquels il est difficile de faire des parcs (les plus éloignés sont trop boisés ou trop morcelés) le gardiennage est obligatoire.

Le troupeau

Le troupeau de 250 brebis est de race Commune ou Préalpes lainée, adapté aux conditions de vie rudes imposées par le milieu haut montagnard. L'objectif est de produire plus d'un agneau par brebis et par an, avec deux agnelages équilibrés (automne et printemps). Le choix des périodes d'agnelage est limité, par la pratique de l'estive collective, la durée d'hivernage et la place en bâtiment ainsi que par les contraintes d'organisation du travail en station de ski. Les agnelles pour le renouvellement sont gardées du troupeau sur les deux périodes d'agnelage. Elles sont mises en lutte à un an.

De race pure, les agneaux produits sont en majorité des agneaux lourds, finis, élevés en bergerie, sauf quelques agneaux de printemps nés tardivement qui suivent leur mère en alpage, tout comme les agnelles de renouvellement. Les agneaux de bergerie sont destinés à être vendus dans les filières qualité du Sud-Est. Les périodes de vente se répartissent de Noël à début mars pour l'agnelage d'automne, et de fin juin à fin Août pour les agneaux de printemps. Les quelques tardons sont vendus finis, à la descente d'alpage, en vif, ou écoulés sur le marché local.

La réussite des deux périodes de lutte est vitale pour assurer le niveau de production recherché qui est d'au moins un agneau produit par brebis et par an. Une première mise bas à 18 mois pour les agnelles est l'objectif à atteindre. Pour conserver l'équilibre entre les deux périodes de naissances, les agnelées de printemps peuvent être remises en lutte à l'automne, ce qui permet aussi d'améliorer le taux de mise bas.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 250 Brebis soit 37,5 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 210 adultes
- 40 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 5 béliers commun ou Préalpes
- 1 bélier acheté par an

> Bilan de la reproduction

- 50% des mises bas en Septembre-Octobre
- 50% des mises bas en Février-Mars
- 86% de taux de mise bas
- 134% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux
- 103% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 220 agneaux pour la boucherie dont 25 tardons
- 16,3 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 51% de taux de vente en Label

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 1,03 agneaux/brebis

Productivité pondérale

- 16,9 ekgc/brebis

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP
LOTS DES MISES BAS D'AUTOMNE	Mise bas 95 Brebis (49% MB)	← Vente agneaux →					Mise en lutte 60 jours						
LOTS DES MISES BAS DE PRINTEMPS		Mise en lutte 45 jours					Mise bas 105 Brebis (51% MB)	← Vente agneaux →					
La mise en lutte des agnelles a lieu à un an sur l'une ou l'autre des périodes. Pour garder l'équilibre entre les deux périodes d'agnelage, une partie des brebis qui agnelle peut être mise à la repasse.													

La conduite de l'alimentation

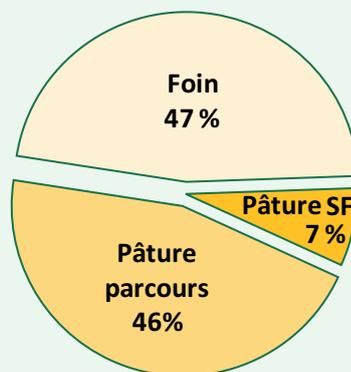
Près de la moitié des besoins annuels du troupeau en fourrage grossier est couverte par les apports de foin, en lien avec la longue durée d'hivernage en bergerie imposée par le climat montagnard. Pour la pâture, les parcours dont l'estive, sont les principaux contributeurs en ressources pâturées.

Les agneaux sont produits de façon à peu près identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils sont élevés en bergerie où ils ont à disposition, à partir de 3 semaines, du foin et de l'aliment complet du commerce en libre service. Une seule exception, au printemps, les derniers nés et les agnelles de renouvellement, soit une cinquantaine d'agneaux au total, sortent avec les mères au pâturage et les suivent en alpage. En fin d'estive, les agneaux mâles sont triés et redescendus. S'ils sont finis, ils sont vendus dès la descente d'estive, sinon, ils sont engraisés en bergerie et vendus plus tard dans l'automne.

La réussite de l'estive joue un rôle clé dans l'alimentation du troupeau. L'autosuffisance alimentaire limitée oblige les éleveurs à être aussi économes que possible sur l'alimentation distribuée aux brebis et aux agneaux. L'achat de foin est obligatoire, il est ajusté en fonction de la quantité ramassée, mais aussi de la durée de pâturage à l'automne, qui peut aller jusqu'au 15 novembre ou au 15 décembre selon la précocité de la neige. Au printemps, la sortie se fait

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 400kg de foin / brebis
- 83kg de concentrés / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 25kg de foin
- 54kg d'aliment concentré complet

les premiers jours de mai. L'herbe de haute montagne démarre tard dans la saison, mais elle pousse vite et il ne faut pas se laisser surprendre.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation	Vide	prepa lutte	Lutte	Gestation	fin gesta	AGNELAGE/LACTATION					
	MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation	Fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			vide	Lutte	Gestat.				
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	[Barre orange]					[Barre orange]		[Barre orange]				
	SURFACES FOURRAGERES	[Barre orange]										[Barre orange]	
	PARCOURS	[Barre orange]					[Barre orange]		[Barre orange]				
	ESTIVE	[Barre orange]					[Barre orange]		[Barre orange]				

- Tout le troupeau hiverne en bergerie pendant au moins 150 jours.
- La mise à l'herbe est réalisée sur les parcours de proximité, bien exposés. Les brebis sont conduites en deux lots distincts, en filets, ce jusqu'au sevrage des agneaux début juin.
- Tout le troupeau est regroupé à l'estive. En fin d'estive les brebis prêtes à agneler sont descendues les premières.
- La rentrée en bergerie des vides peut varier entre le 15 novembre et le 15 décembre selon l'arrivée de la neige.



Les surfaces

Seul le foin est produit sur l'exploitation mais en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique normale, 10 à 15 % des stocks de foin distribués au troupeau sont achetés. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés.

Avec uniquement des prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Pas de fertilisation minérale, uniquement un apport de fumier. La quantité de fumier produite permet de fumer tous les ans la moitié des prés de fauche et l'autre moitié un an sur deux seulement. La quantité de fumier apportée est conforme au cahier des charges de la PHAE pour les prairies naturelles. Toute la surface fourragère est réservée à la fauche. Une seule coupe de foin est faite sur ces surfaces, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes agroclimatiques font que les rendements fourragers sont assez faibles.

Les besoins fourragers pour la période hivernale sont élevés. Afin d'en produire le maximum toute la surface fourragère est fauchée, mais ce n'est généralement pas suffisant. A l'automne la vaine pâture permet une certaine souplesse au niveau des parcours.

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	80	12	0	92
Céréales (Qtz)	0	70	0	70
Paille litière (T)	0	7	0	7

> Bilan des engrais épandus

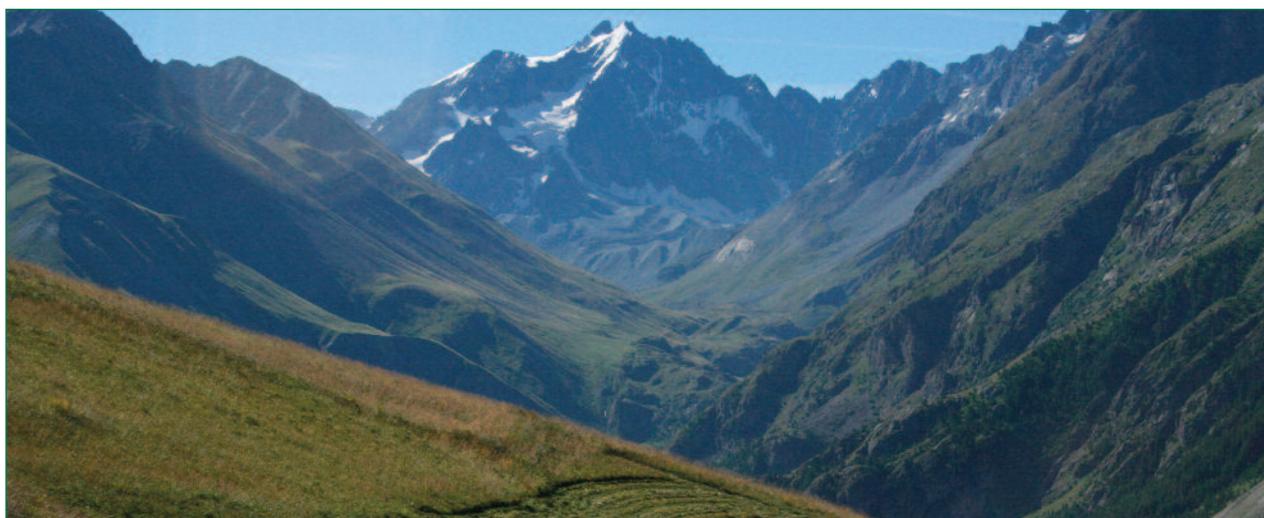
	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	0	0	0	9

> Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP / brebis
- 0,2 ha de parcours / brebis, hors collectif

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB / ha
- SFT : 0,5 UGB / ha



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	53 700 €	54 300 €	1 %
Produits ovins	19 300 €	19 900 €	3,3 %
Dont vente agneaux	18 900 €	19 500 €	
Dont autres produits	690 €	711 €	
Dont achat reproducteurs	- 310 €	- 319 €	
Primes et soutiens de la PAC	34 400 €	34 300 €	- 0,3 %
Dont DPU	9 200 €	9 200 €	
Dont Aides ovines	5 700 €	5 700 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	5 700 €	5 700 €	
Dont ICHN	14 700 €	14 700 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
CHARGES	36 300 €	37 200 €	2,3 %
Charges opérationnelles ovines	15 500 €	16 000 €	3,6 %
Dont charges d'alimentation	11 400 €	11 900 €	
Dont charges de SFP	300 €	300 €	
Dont charges diverses	3 800 €	3 900 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	12 200 €	12 500 €	2,4 %
Amort. et frais financiers	8 700 €	8 700 €	
Annuité des emprunts	7 200 €	7 200 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	26 100 €	25 800 €	- 1,2 %
REVENU DISPONIBLE	17 400 €	17 100 €	- 1,8 %
RESULTAT COURANT	18 900 €	18 600 €	- 1,6 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	847 €	1,4 %
Charges structure / brebis	84 €	1,4 %
Primes / produit brut	63 %	- 0,8 %
EBE / produit brut	48 %	- 1,1 %
Annuité / EBE	28 %	0,3 %
Revenu disponible / UMO	26 600 €	- 1,8 %
Résultat courant / UMO	24 400 €	- 1,6 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	250	
Agneaux produits / brebis	1,03	
Valoris moy de l'agneau	90 €	3,3 %
PB hors primes / brebis	80 €	3,3 %
Charges opé / brebis	64 €	3,6 %
Dont alim directe / brebis	47,5 €	4,1 %
Dont surf fourrag / brebis	1 €	1,5 %
Dont frais divers / brebis	15,5 €	2,2 %
MB hors primes / brebis	16 €	2,1 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- l'Aide Ovine (AO) s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN).
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Tous ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 100 et 400 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main-d'œuvre pendant la période hivernale est le facteur limitant. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks et les parcours sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau, même si une faible partie du foin est achetée.

Pour ce type de système la conduite du troupeau est assez rigide et contraint fortement par les aléas climatiques et l'altitude. La neige qui est présente 6 mois sur 12 et l'altitude limitent les rendements en fourrages sur les prairies permanentes. Les périodes possibles d'agnelage sont contraintes notamment par la transhumance, et la place en bergerie, (au printemps les premiers agneaux naissent quand ceux de l'automne ont tous été vendus).

Il y a toutefois certains avantages tels que la proximité des alpages, qui sont communaux et qui de fait ne coûtent rien à l'éleveur, ou presque. Selon les zones, la transhumance se fait à pied.

La proximité des lieux touristiques tels que les stations de ski permet aux éleveurs d'avoir un emploi saisonnier pour assurer un revenu annuel suffisant et rester sur l'exploitation.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée avec la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuit court, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

L'installation, ou la reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, dans certaines zones la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier afin d'agrandir leur exploitation, d'autant que celui-ci n'est que partiellement contrôlé par l'éleveur en place.

Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière, par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. En effet, l'acquisition du capital hors foncier reste encore dans les possibilités d'un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jean-Luc COUSSY - Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Elodie LAGIER - Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003